



21 AOÛT 2017

Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme

Dossier suivi par : Sandrine RANC
Réf: DAU/
Tél: 01 30 79 62 37 / fax: 62 50

ENVIRO CONSEIL ET TRAVAUX
Monsieur Claude PICARD
D 401 route du Mesnil ARMELOT
77230 VILLENEUVE / DAMMARTIN

Plaisir, le 09 Août 2017

Objet : Dossier installation classée
Terrains cadastrés A32p, Y239P, Y52p

Monsieur,

Pour faire suite au dépôt de votre dossier d'enregistrement d'une installation classée concernant une activité d'installation de stockage de déchets inertes, en vue de la réalisation d'un parc public sur la commune de Plaisir, je vous confirme que les travaux d'aménagement, remblais et exhaussements prévus sur le site de cette ancienne carrière sont conformes à nos attentes.

La qualité paysagère et écologique du site sera maintenue, les exhaussements n'excéderont pas 16 mètres par rapport au niveau actuel du terrain, conformément au plan joint. Ces aménagements permettront d'ouvrir un parc public dédié aux habitants Saint-Quentinois.

Ces travaux seront rendus compatibles avec le plan local d'urbanisme par Saint Quentin en Yvelines, communauté d'agglomération compétente en la matière.

Enfin, une autorisation de défrichement étant demandée par la DRIEE, je vous autorise à la déposer sur les parcelles concernées.

Souhaitant avoir répondu à votre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Joséphine KOLLMANNSBERGER

Maire
Vice-présidente
du Conseil départemental des Yvelines